

Niger

La corruption dans l'enseignement supérieur : Les perceptions du public

Résumé

Pour mieux appréhender le fléau de la corruption dans l'éducation nationale, ses manifestations et les perceptions du public, l'Association nigérienne de lutte contre la corruption (ANLC/TI) a mené une enquête dans le milieu scolaire et universitaire à Niamey, la capitale du pays. L'enquête s'est déroulée en novembre 2004 auprès d'un échantillon de 500 personnes au nombre desquelles des étudiants, des professeurs, des parents d'élèves et des fonctionnaires du système éducatif.

La définition de la corruption et les lois qui interdisent et sanctionnent la corruption au Niger ne sont pas bien comprises par la majorité des personnes sondées et ce quelque que soit leur niveau d'instruction; de l'avis général, la corruption est répandue et concerne tous les secteurs d'activités public et privé ; la corruption dans l'éducation est considérée comme très répandue comparée à d'autres secteurs. Pourtant, la majorité des personnes interrogées jugent que la corruption dans l'éducation est moins grave que dans les autres secteurs, parce que le phénomène se déroule seulement au début et en fin d'année scolaire. Le recours aux méthodes de corruption se fait pour réussir aux examens, acquérir des qualifications, obtenir des bourses d'études à l'étranger, être nommé ou promu à des postes de responsabilité.

Le contexte

La population du Niger est estimée à près de 12,6 millions d'habitants. Elle est essentiellement rurale et peu qualifiée. Le taux d'alphabétisation est de 19,9% pour les hommes et de 10,6% pour les femmes. Le taux de scolarisation en 2004 était de 50% contre 37,3% en 2000. Malgré les progrès importants accomplis en matière de scolarisation, les études diagnostiques conduites ces dernières années ont montré que la situation reste encore préoccupante en ce qui concerne l'accès et l'équité. 40,4% de filles sont scolarisées et, en milieu rural, 48,4% des enfants sont scolarisés.

Le salaire moyen d'un enseignant varie entre 90 729 FCFA (137 euros) et 119 440 FCFA (182 euros) par mois, selon le diplôme et l'expérience professionnelle. Pourtant, depuis la mise en œuvre du programme économique et financier du Fond monétaire international, le recrutement dans la fonction publique est gelé depuis une dizaine d'année. Dans le secteur de l'éducation la formule

qui a fait l'objet de compromis est de recruter des « enseignants contractuels » qui perçoivent une rémunération mensuelle de 40 000 FCFA (60 EUR) au niveau du primaire et 60000 FCFA (80 EUR) au secondaire. Le recrutement de ce type d'enseignant n'exige pas de formation professionnelle.

Le débat sur la corruption au Niger est très récent. Il s'installe maintenant avec la démocratie et l'émergence de la société civile en particulier les associations de défense des droits de la personne. Jusqu'à présent, on a assisté à quelques dénonciations de cas de marchés publics importants octroyés de gré à gré. Malheureusement, aucune poursuite judiciaire n'a été menée. Une Commission nationale chargée d'élaborer des stratégies de lutte contre la corruption a été créée par le gouvernement en octobre 2003. Cette commission a pour attributions :

- d'étudier le phénomène de la corruption au Niger,
- de définir les stratégies anti-corruption,
- d'élaborer un programme d'actions contre la corruption,
- de formuler des recommandations dans le domaine de la lutte contre la corruption.

Présentation du projet et ses résultats

L'échantillon de l'enquête était composé de 500 personnes choisis au hasard : collégiens, lycéens, étudiants de l'université de Niamey ou des collèges d'enseignement technique, gestionnaires de l'enseignement (responsables d'établissements, cadres de ministères en charge du secteur), enseignants et enfin parents d'élèves. Les élèves et étudiants constituaient 55% des personnes interrogées, 25% étaient des parents d'élèves, 15% des enseignants et 5% des gestionnaires. L'échantillon était composé de 310 hommes (62%) et de 190 femmes (38%). En ce qui concerne le niveau d'instruction des personnes interrogées : 93,8 % avaient reçu une éducation secondaire ou supérieure. Les personnes interrogées étaient en majorité jeunes, avec 39% entre l'âge de 13-24, et 44% entre 25 et 44 (voir tableau 1).

Tableau 1 :
Répartition des enquêtés par tranche d'âge

Tranche d'âge	Effectifs	Proportion
13 à 24 ans	191	39%
25 à 44 ans	331	44%
45 à 54 ans	63	12%
Plus de 55 ans	25	5%
Total	500	100%

Les entretiens se sont déroulés dans 6 collèges, 5 lycées, 1 complexe, 6 écoles professionnelles et l'université. Ils se sont déroulés au hasard dans les établissements, les lieux de travail et les lieux de résidence. L'échantillon n'était pas tiré sur une liste exhaustive de la population de Niamey, mais on peut considérer que la répartition géographique des enquêteurs dans les 52 différents quartiers de Niamey a permis d'obtenir une plus grande variété d'opinions sur le phénomène de la corruption. L'enquête s'est déroulée pendant 10 jours et a été réalisée par cinq enquêteurs recrutés à cet effet. Ces derniers se retrouvaient chaque après-midi dans les bureaux de l'ANLC/TI pour discuter des premiers résultats et envisager la suite de leur travail d'enquête.

Selon l'enquête de l'ANLC, la corruption est très répandue au Niger. 98% des personnes sondées en ont entendu parler. 36% pensent que la corruption est grave, 35% pensent qu'elle est très répandue, et 17,2% pensent qu'elle est répandue. Par contre, seules 28% des personnes interrogées disent qu'elles ont été victimes de corruption, et près de 49% disent qu'elles n'ont pas vécu de cas de corruption elles-mêmes. Le principal canal d'information est la presse (près de 41%), suivi de l'expérience personnelle (23,5%) et enfin d'autres personnes ont indiqué avoir entendu parler de corruption par quelqu'un d'autre (18,6%).

On peut interpréter ces résultats de deux façons : soit les personnes interrogées n'osent pas avouer qu'elles étaient impliquées dans des cas de corruption, soit la perception de la corruption est plus grande que son étendue factuelle.



Dans les bureaux de l'ANLC

Selon l'opinion des personnes interrogées, tous les secteurs économiques sont touchés par la corruption, avec l'éducation qui se retrouve en première position (35,8 % des réponses), suivi de la douane (20,2 %), puis de la police (8,0 %). (Voir tableau 2)

Près de 96% des personnes interrogées déclarent qu'elles sont au courant de la corruption dans le secteur de l'éducation. Les principaux canaux sont : les relations (32,4%), la presse (27%) et l'expérience personnelle (24,5%).

Tableau 2 : Les secteurs corrompus

Secteurs	Effectifs	Proportion
Education	179	35.8%
Douane	101	20.2%
Police	40	8.0%
Administration	33	6.6%
Justice	31	6.2%
Santé	19	3.8%
Finance	15	3.0%
Impôt	11	2.2%
Autres	71	14.2%
TOTAL	500	100%

La corruption se manifeste dans le secteur de l'éducation principalement durant les périodes des examens (46%). Elle se manifeste aussi pour la recherche de bourse d'étude (8,6%) et dans la gestion des établissements (7,8%). 11,4% n'ont pas spécifié les cas de corruption, et 19,8% n'ont pas répondu à la question (voir tableau 3).

Tableau 3 : Cas de corruption les plus répandus

Cas	Effectifs	Proportion
En rapport avec les examens	230	46%
Attribution des bourses d'étude	43	8.6%
Gestion des établissements	39	7.8%
En classe	32	6.4%
Autres	57	11.4%
Pas de réponse	99	19.8%
Total	500	100%

De l'avis des répondants, la corruption lors des concours et examens scolaires se présente sous trois formes :

- la corruption met face à face des correcteurs et des parents d'élèves dont l'objectif premier est la réussite de leurs enfants ;
- la corruption peut se produire par des intermédiaires qui prennent de l'argent auprès des parents pour entreprendre des démarches auprès des correcteurs ;
- des groupes d'enseignants ou de complices se forment principalement pendant les périodes d'examens pour offrir des services de fraudes et promettre le succès aux examens pour les élèves. Ces enseignants connaissent souvent les membres des jurys des examens et demandent des sommes d'argent aux parents d'élèves. Ils proposent également leur service aux étudiants qui sont obligés de convaincre leurs parents.

Les lieux de corruption sont généralement le domicile du parent d'élève ou de l'enseignant ou encore des endroits convenus avec le corrupteur. Les sommes exigées varient selon l'objectif recherché :

- 1 500 à 3 000 FCFA (2,25 à 4,5 euros) pour la réinscription d'un enfant exclu ;
- 25 000 à 30 000 FCFA (soit 37.5-45 euros) pour l'inscription dans un autre établissement ;
- 50.000 à 100.000 FCFA (75-150 euros) pour l'obtention du BEPC (Brevet d'études du Premier Cycle) ;
- 150.000 à 200.000 FCFA (225-300 euros) pour le baccalauréat ;
- 200 000 à 300 000 FCFA (225-450 euros) pour obtenir une bourse d'étude à l'étranger ;
- Des versements mensuels sont effectués pour bénéficier d'un emploi contractuel d'enseignant.

La corruption dans l'éducation se déroule durant certaines périodes de l'année scolaire. Il s'agit de la rentrée scolaire, de la période des examens, du recrutement des élèves, des périodes d'attribution des bourses aux étudiants, et aussi les concours de recrutement des enseignants comme contractuels. La corruption se manifeste aussi à l'occasion des transferts d'un établissement à un autre, et dans la falsification des bulletins de note.

Plus de 35,8% des personnes interrogées jugent que le secteur de l'éducation souffre le plus de la corruption au Niger. Puisque l'éducation concerne tous les parents et emploie beaucoup de gens, la corruption dans l'éducation touche donc plus d'acteurs que dans d'autres secteurs. Toutefois, étant donné que l'échantillon est constitué uniquement des personnes qui font partie du système de l'éducation, ce résultat n'est pas surprenant.

Pourtant, près de 60% des sondés pensent que la corruption est moins grave dans le secteur de l'éducation parce que les sommes d'argent exigées par les agents corrompus ou versées par les corrupteurs sont plus modérées que dans les autres secteurs. Le fait que dans le secteur de l'éducation, les corrompus ne sont pas visiblement les plus riches favorise apparemment la perception qu'on peut excuser la petite corruption dans l'éducation. Aussi, la corruption dans l'éducation est considérée comme étant moins grave, car elle se manifeste seulement en début et en fin d'année scolaire.

Bien que la pauvreté et la faible rémunération des agents soient considérées comme des causes importantes de la corruption dans l'éducation, la cause citée en première position est le manque d'intégrité personnelle (voir tableau 4). Ce résultat montre que la pauvreté de l'individu n'est pas une raison valable permettant d'excuser le manque d'intégrité morale chez l'individu.

Tableau 4 : Causes de la corruption

CAUSES	Effectifs	Proportion
Manque d'intégrité	77	15.4%
Pauvreté	75	15%
Mauvaise gouvernance	64	12.8%
Faible rémunération des agents	57	11.4%
Enrichissement ou le gain facile	46	9.2%
Impunité	20	4%
Baisse du niveau des élèves	20	4%
Paresse des élèves	15	3%
Injustice	15	3%
Autres	12	2.4%
Pas de réponse	99	19.8%
TOTAL	500	100%

Près de 53% des personnes interrogées pensent qu'il est impossible d'éliminer la corruption. En effet elle est considérée comme une activité principale pour certaines personnes dans les secteurs économiques très importantes. Certains sondés ont indiqué que le combat contre la corruption est difficile si les rémunérations des agents de l'état restent faibles. En conséquence, ce n'est pas la peine de la dénoncer. Les répondants sont opposés à la dénonciation, surtout s'il s'agit de parents ou d'enseignants.

En ce qui concerne les pots-de-vin versés par les parents, bien que la plupart des parents d'élèves et d'étudiants considère l'acte immoral, les succès enregistrés leur donnent satisfaction. En cas d'échec, on ne réclame que rarement le remboursement de la somme donnée (et dans ce cas, on le fait discrètement). Aucun recours auprès des juridictions compétentes n'est recherché.

Quelques réponses de l'interview réalisée auprès d'une femme au cours de l'enquête

Avez-vous entendu parler de la corruption au Niger ces dernières années ?

Réponse : « (rires), madame, vous même le savez mieux que moi, sinon pourquoi me posez-vous cette question. C'est un phénomène qui fait partie de la vie des Nigériens ces dernières années, depuis l'avènement du multipartisme et la démocratie avec la crise économique des années 1990. Nous sommes tous conscients mais c'est comme cela ».

Pourquoi dites-vous que la corruption est plus développée et très grave dans le secteur de l'éducation ?

« C'est dans ce secteur que la corruption peut beaucoup nuire à l'économie, car c'est le secteur qui doit inculquer les valeurs morales, et l'intégrité aux enfants. La corruption dans l'éducation compromet l'avenir car, le secteur risquerait de former des élus corrompus ».

Avez-vous été personnellement confronté à ces pratiques dans le secteur de l'éducation ?

« Oui, plusieurs fois d'ailleurs sous les deux formes : j'ai tenté de corrompre un enseignant, et j'ai essayé aussi de servir d'intermédiaire ; si on ne fait pas ainsi ce sont les enfants des riches qui auront les diplômes et le travail et nos enfants vont toujours échouer et rester pauvres comme nous. Je suis analphabète mais j'ai beaucoup de relations dans le secteur de l'éducation. Tous les moyens sont bons pour survivre dans un pays pauvre comme le Niger ».

Pensez-vous que l'on peut éliminer la corruption au Niger ?

« C'est impossible pour le moment. C'est même un métier pour certaines personnes qui peuvent servir de corrupteurs visibles face au corrompu. Elles sont devenues expertes en la matière. Je vais vous donner un exemple, j'ai commencé depuis le début de la rentrée scolaire une tontine (échange circulaire et égalitaire d'une somme d'argent) avec un groupe d'amies afin d'intervenir pour mes deux filles au cours des prochains examens de fin d'année ».

Femme au foyer, 43 ans

Conclusions et recommandations

Au terme de l'enquête, un atelier de restitution des résultats a regroupé les membres de l'ANLC/TI, quelques associations de défense des droits de l'homme et l'équipe chargée de l'enquête. Aussi, après avoir pris en compte les observations de l'atelier, l'ANLC/TI a transmis le rapport final aux différents ministères, aux médias, aux établissements sondés, au cabinet du Premier Ministre et à différentes associations. Les résultats ont été publiés dans quelques journaux en janvier 2005 (Le Démocrate, Le Républicain, La Roue de l'Histoire).

Vue que l'enquête est intervenue quelques jours après la présentation de l'indice de perceptions de la corruption (IPC) par l'ANLC, elle a eu un impact considérable. Aussi, l'Association nigérienne de défense des droits de l'Homme (ANDDH) et la Confédération nigérienne des travailleurs (CNT) ont encouragé l'ANLC à poursuivre l'enquête dans les autres secteurs.

Le rapport va peut-être inciter les autorités à prendre des mesures de prévention et de sanctions, surtout pendant la période des examens.

La plupart des acteurs pensent que dans un pays pauvre comme le Niger, le combat contre la corruption est difficile. Seul le gouvernement peut aider à lutter contre la corruption en augmentant les salaires des enseignants, en appliquant les lois en vigueur, en luttant contre l'impunité. Les associations doivent contribuer en sensibilisant davantage sur les conséquences de la corruption sur le développement économique et social du pays. Le code pénal considère que la corruption est une infraction pénale (article 130 du code pénal). Un autre texte existant, l'ordonnance 92, considère qu'il s'agit d'un enrichissement illicite. Aussi, il est inquiétant de constater que la majorité des personnes interrogées, bien qu'ayant presque toutes un niveau d'éducation élevé, ne connaissent pas ces textes de lois.

Auteur : ANLC -TI

Pour de plus amples informations, veuillez écrire à : anlc-ti@intnet.ne